



VIGNETTES 2018 POUR LE BÉTAIL DE BOUCHERIE DE RECONVERSION

Bio Suisse offre aux producteurs Bourgeon en reconversion des vignettes avec le Bourgeon de reconversion et le logo AQ Viande Suisse (QM-SF) pour la commercialisation de leurs bêtes de boucherie. Lors de la vente d'une bête, la vignette est collée dans le champ de l'adresse du document officiel d'accompagnement pour animaux à ongles. Une copie de ce document d'accompagnement doit aussi être pourvue d'une vignette et fournie en même temps. Ces vignettes comprennent tous les renseignements nécessaires pour votre ferme. **En collant votre vignette Bourgeon, vous attestez que les animaux proviennent de votre ferme et qu'ils peuvent être commercialisés avec le Bourgeon de reconversion.** Si ce n'est pas le cas, le Bourgeon de reconversion doit être enlevé en coupant l'étiquette. L'utilisation des vignettes est exigée par les acheteurs. Il est aussi recommandé d'utiliser ces vignettes pour les ventes d'animaux d'élevage.

Exploitations en première année de reconversion

La vente d'animaux avec le Bourgeon de reconversion est possible à partir du 1er mai de la première année de reconversion pour autant que l'exploitation soit certifiée. Exception : Les fermes Bourgeon peuvent acheter avant le 1er mai des porcelets de reconversion provenant d'exploitations certifiées en première année reconversion et qui sont nés après le 1er janvier.

Exploitations en deuxième année de reconversion

Les fermes certifiées en 2ème année de reconversion peuvent utiliser ces vignettes immédiatement.

Validité des vignettes :

- Vos vignettes 2018 sont valables jusqu'au 31 décembre 2018.
- Vous pouvez utiliser vos vignettes seulement pour vendre des bêtes de votre propre ferme qui peuvent être vendues avec le Bourgeon de reconversion. Elles ne sont pas transmissibles.
- La commercialisation des bêtes de boucherie Bourgeon de reconversion doit passer par des marchands de bétail qui ont une licence Bio Suisse et qui doivent attester en collant leur propre vignette Bourgeon pour marchand de bétail sur le document d'accompagnement.
- S'il est constaté lors de la vente d'une bête qu'elle ne peut pas être commercialisée avec le Bourgeon de reconversion ou que l'acheteur ne peut pas la valoriser comme bête de reconversion, il faut enlever le Bourgeon de reconversion en le découpant de la vignette.

Commandes supplémentaires de vignettes à temps

Les vignettes ci-jointes ne suffiront peut-être pas pour toute l'année 2018. Vous pouvez commander gratuitement des vignettes de producteur Bourgeon supplémentaires. Faites-nous aussi savoir si vous avez deux fermes avec deux numéros BDTA différents et si vous avez aussi besoin de vignettes pour l'autre ferme.

Courriel : pmfleisch@bio-suisse.ch / téléphone : 061 204 66 45